



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_126

**VIE SCOLAIRE
ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL
ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE
NORD PAS DE CALAIS NUMÉRIQUE**

Autorisation - Approbation

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est une application dédiée, sécurisée et intuitive qui a vocation à faciliter à distance l'accès à l'environnement scolaire (informations éducatives et de suivi, résultats scolaires, outils et ressources pédagogiques, messagerie avec les enseignants, ...).

L'ENT, mis en œuvre par l'Education Nationale en lien avec les collectivités, permet de maintenir le lien entre les familles et les équipes pédagogiques. Par son utilisation, les passerelles deviennent plus naturelles entre l'élémentaire et le collège, puis le lycée.

Ce dispositif s'est par ailleurs fortement développé pendant la période de crise sanitaire et de confinements répétitifs pour en faire désormais un outil indispensable à la bonne scolarité des enfants du territoire.

L'ENT a été mis en place sur la région Hauts-de-France en 2019, avec un déploiement plus soutenu lors de la crise sanitaire pour faciliter l'école à la maison. Il était porté par le Syndicat Mixte « Nord - Pas-de-Calais Numérique » (La Fibre Numérique 59 62) sur fonds européens.

Compte tenu de la fin du financement de l'outil ENT, sur l'année scolaire 2023 2024, la ville a souhaité maintenir le portage financier du projet.

Dès lors, pour l'année scolaire 2025-2026, l'ENT concerne, au vu des inscriptions au 1^{er} septembre 2025 :

- 3 groupes scolaires,
- 8 écoles,
- 1950 élèves de la maternelle à l'élémentaire.

Le montant de la contribution par élève est de 1,50€.

Cette contribution sera chaque année réévaluée par le comité syndical selon l'article 5 du Cahier des Conditions Techniques, Administratives et Financières (CTAF)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion au Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique » ;
- D'autoriser le versement de la ou des contributions annuelle(s) obligatoire(s) au Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique » ;
- Désigner Mme LEROUX, adjointe au Maire, comme déléguée, soit au comité

syndical, soit au collège des communes désignant les représentants au comité syndical, conformément à l'article « 8.1 composition du comité syndical », figurant dans les statuts du syndicat mixte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS